

ANALYSE

ÉCONO

MIQUE

GOLFE DE GASCOGNE

ET

SOCIALE

ANALYSE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'UTILISATION DE NOS EAUX MARINES ET DU COÛT DE LA DÉGRADATION DU MILIEU MARIN GOLFE DE GASCOGNE

JUIN 2012

UTILISATION DES EAUX MARINES Activités industrielles Artificialisation des territoires littoraux

Sébastien Colas
(MEDDE, Service de l'Observation et des Statistiques).



1. UNE FORTE PRESSION HUMAINE SUR LE LITTORAL MÉTROPOLITAIN

En 2006, les communes littorales métropolitaines accueillent 6,1 millions de résidents¹ soit 10 % de la population métropolitaine, pour seulement 4 % du territoire. Cela représente une densité de 281 habitants·km⁻², soit 2,5 fois plus que la moyenne hexagonale. La population moyenne de ces communes est de près de 6 900 habitants. La part des communes littorales dont la population est inférieure à 500 habitants est 3 fois plus faible que la moyenne alors que celle des communes de 10 000 à 50 000 habitants est plus de 4 fois supérieure.

Du fait de la forte densité humaine, les territoires artificialisés² tiennent une place importante et croissante dans l'occupation du sol des communes littorales (figure 1).

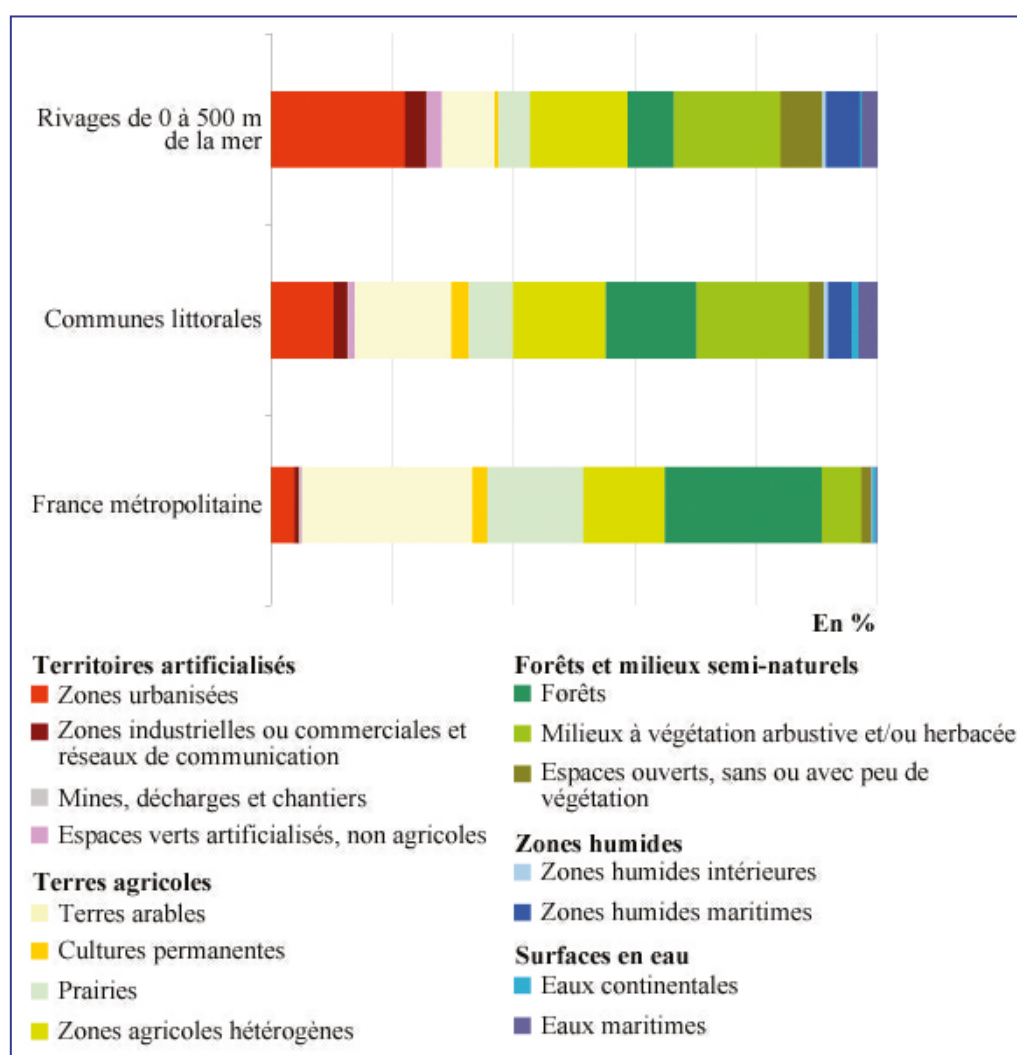


Figure 1 : Occupation du sol en métropole en 2006 (Sources : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006. Traitements : SOeS, Observatoire national de la mer et du littoral).

Plus on se rapproche du rivage et plus ce constat est marqué. À moins de 500 m des côtes, les territoires artificialisés sont 5,5 fois plus importants que la moyenne métropolitaine.

Entre 1990 et 2007, les communes littorales ont totalisé 12,5 % des surfaces de logements construits en métropole et environ 7 % des surfaces de locaux non résidentiels. La pression de construction y est donc 3 fois plus forte pour les logements et près de 2 fois pour les locaux non résidentiels par rapport à la moyenne hexagonale. Concernant les locaux non résidentiels, les communes littorales sont marquées par une forte part d'équipements

1 La population résidente ou permanente correspond à la définition de population municipale des recensements de population de l'Insee. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

2 Cela comprend les zones urbaines, les zones industrielles et commerciales, les réseaux de communication, les chantiers, les mines, les décharges et les espaces verts urbains, sportifs ou de loisirs (Source : inventaire CORINE Land Cover).

collectifs³, de parkings, d'hébergements (hôtels) et de commerces. Près de 10 % des surfaces des équipements collectifs construits en métropole l'ont été en bord de mer entre 1990 et 2007. Cela traduit la part croissante de l'économie présentielle en bord de mer.

Ce document traite de la façade « administrative » atlantique comprenant les communes littorales de Bretagne, des Pays de la Loire, de Poitou-Charentes et d'Aquitaine. Il ne concerne donc pas la sous-région marine golfe de Gascogne *stricto sensu* dans la mesure où il comprend l'ensemble de la Bretagne.

D'après le Code de l'urbanisme, est considérée comme commune littorale, une commune directement riveraine des mers et des océans, située sur les estuaires en aval à la limite transversale à la mer, ou riveraine des lagunes situées sur le pourtour méditerranéen.

2. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR SUR LA FAÇADE ATLANTIQUE

La densité de population est de 194 habitants.km⁻² sur la façade atlantique (Tableau 1). Elle est inférieure à la moyenne littorale sur les quatre façades littorales régionales. Elle est tout de même très forte sur le littoral des Pyrénées-Atlantiques (823 habitants.km⁻²) et forte en Loire-Atlantique (391) et en Ile-et-Vilaine (327). À l'inverse, elle est faible en Gironde et dans les Landes (67).

	Population en 2006	Évolution de la population de 1999 à 2006, en %	Nombre de communes littorales	Population moyenne par commune en 2006	Surface		Densité de population en hab.km ² en 2006
					En ha*	Part du littoral métropolitain en %	
Ile-et-Vilaine	98 880	2,5	21	4 709	30 220	1,4	327
Côtes-d'Armor	211 284	4,8	58	3 643	96 106	4,4	220
Finistère	509 062	2,3	115	4 427	237 962	11,0	214
Morbihan	338 992	6,2	63	5 381	123 132	5,7	275
Bretagne	1 158 218	3,9	257	4 507	487 420	22,5	238
Loire-Atlantique	170 976	8,5	18	9 499	43 731	2,0	391
Vendée	122 595	9,0	30	4 087	90 960	4,2	135
Pays de la Loire	293 571	8,7	48	6 116	134 691	6,2	218
Charente-Maritime	226 546	5,4	53	4 274	90 169	4,2	251
Poitou-Charentes	226 546	5,4	53	4 274	90 169	4,2	251
Gironde	122 418	14,7	20	6 121	184 061	8,5	67
Landes	76 054	16,4	19	4 003	113 577	5,3	67
Pyrénées-Atlantiques	112 842	2,2	8	14 105	13 715	0,6	823
Aquitaine	311 314	10,2	47	6 624	311 353	14,4	100
Façade atlantique	1 989 649	5,7	405	4 913	1 023 633	47,3	194
Façade Manche-mer du Nord	949 926	-0,9	264	3 598	269 046	12,4	353
Façade méditerranéenne	3 143 778	6,4	216	14 555	870 399	40,2	361
Littoral métropolitain	6 083 353	5,0	885	6 874	2 163 078	100,0	281

* Les surfaces prises en compte sont les surfaces cadastrales.

Tableau 1 : Données de cadrage sur la démographie des communes littorales de l'Atlantique (Sources : Insee, RP 1999 et 2006. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)).

3 Cela regroupe les locaux affectés aux transports-poste-télécom, à l'enseignement et à la recherche, à la santé, à l'action sociale et à l'hygiène, et à la culture et aux loisirs.

De 1968 à 2006, la densification du peuplement littoral métropolitain est de même ampleur qu'au niveau national (figure 2). La population française a augmenté de 23 % et la population littorale de 25 % avec 1,3 million de nouveaux résidents, soit 57 en plus par km². Sur cette période, la population a augmenté d'environ 27 % sur la façade atlantique, avec 427 500 nouveaux habitants, soit un peu plus que la moyenne littorale. Cette progression s'est nettement accélérée depuis 1990. Sur la dernière période intercensitaire, les progressions sont très fortes sur les littoraux de Gironde (+14,7 %) et des Landes (+16,4 %) et fortes dans les Pays de la Loire (+8,7 %). Elles sont nettement plus faibles sur les côtes de l'Ille-et-Vilaine et du Finistère, respectivement +2,5 % et +2,3 %.

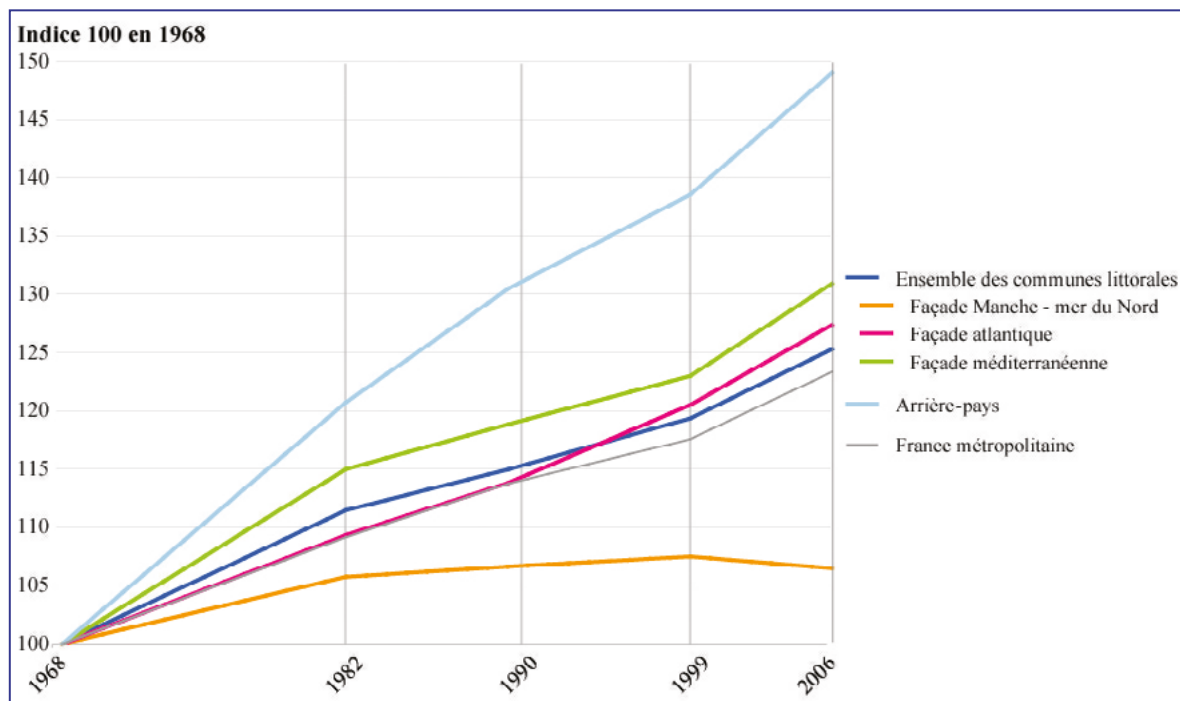


Figure 2 : Évolution de la population métropolitaine entre 1968 et 2006

(Sources : Insee, RP. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral))

Note : on considère l'arrière-pays comme l'ensemble des communes non littorales des cantons littoraux.

La croissance de la population des départements littoraux constatée jusqu'à présent ne devrait pas s'essouffler. D'après les dernières estimations publiées par l'Insee, si on prend comme hypothèse le maintien des tendances démographiques récentes, la population des départements littoraux devrait croître nettement plus que celle des départements non littoraux de 2007 à 2040. La population des départements littoraux devrait augmenter de 3,9 millions en métropole (+ 17 %). Cette croissance démographique ne serait pas homogène selon les façades maritimes. La population des départements littoraux de la façade Manche-mer du Nord n'augmenterait que de 4,2 % alors que la hausse serait très forte en Atlantique (+ 26,8 %) et en Méditerranée (+ 19,3 %).

Le niveau d'artificialisation de la façade maritime atlantique est égal à la moyenne littorale (13,8 % du territoire). Il est élevé sur les côtes d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique et très élevé dans les Pyrénées-Atlantiques (45,8 % de l'occupation du sol). Il est par contre plus faible dans le reste de l'Aquitaine (7,9 % de l'occupation du sol des communes littorales de Gironde et 8,9 % dans les Landes) (figure 3).

Au nord de l'estuaire de la Gironde, l'agriculture est très présente, les espaces semi-naturels et les forêts regroupant d'assez faibles surfaces, excepté sur le littoral de Charente-Maritime. C'est le contraire au sud, avec la très forte présence de la forêt (massif des Landes). Les zones humides et surfaces en eau sont assez présentes en Charente-Maritime (marais atlantiques) et, dans une moindre mesure, en Aquitaine (étangs côtiers).

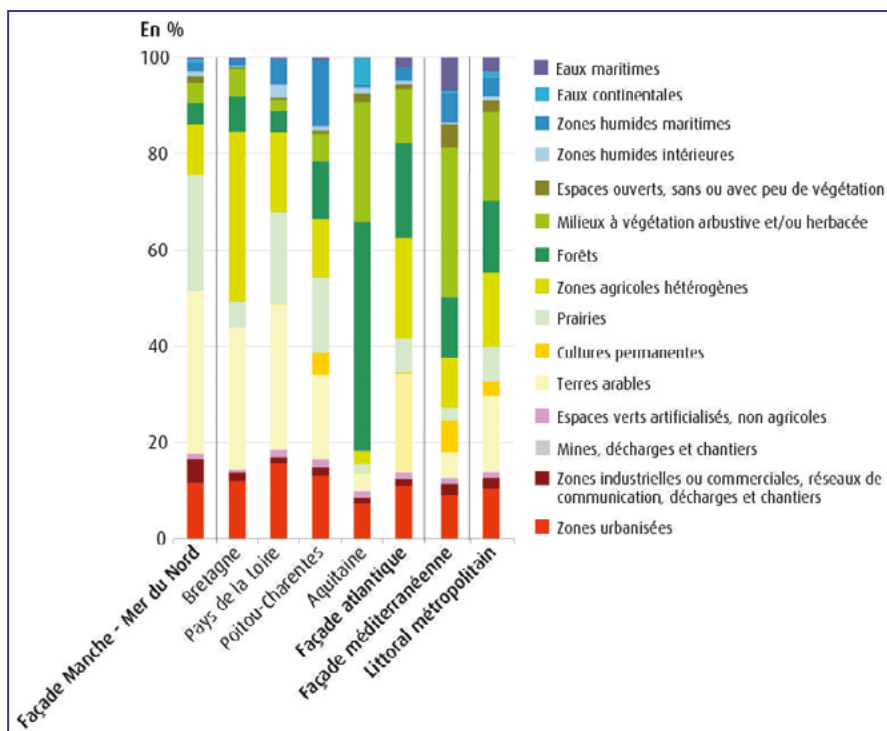


Figure 3 : Occupation du sol des communes littorales par façade maritime
(Sources : UE-SOeS, CORINE Land Cover, 2006.
Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)).

Par ailleurs, un peu plus de 15 % du linéaire côtier de la façade atlantique est artificiel, cette part étant très forte en Poitou-Charentes (endiguement), forte dans les Pays de la Loire et plus faible ailleurs (Tableau 2).

	LITTORAL ARTIFICIEL (KM)*	LITTORAL NATUREL (KM)	TOTAL (KM)	PART DU LITTORAL ARTIFICIEL (%)
Nord-Pas de Calais	41	112	153	26,7
Picardie	8	66	75	11,3
Haute-Normandie	76	149	225	33,7
Basse-Normandie	113	455	569	20,0
Façade Manche-mer du nord	239	783	1 021	23,4
Bretagne	244	1 976	2 220	11,0
Pays de la Loire	100	408	508	19,6
Poitou-Charentes	160	285	446	36,0
Aquitaine	62	465	527	11,8
Façade Atlantique	567	3 134	3 701	15,3
Languedoc-Roussillon	88	237	325	26,9
PACA	316	719	1 035	30,6
Corse	34	1 008	1 042	3,2
Façade méditerranéenne	437	1 965	2 402	18,2
Ensemble du littoral	1 243	5 881	7 124	17,4

* Le littoral artificiel comprend les ports, les remblais, les digues et les limites d'estuaire.

Tableau 2 : Littoraux naturels et artificiels sur les côtes métropolitaines
(Sources : base de données EuroSION, 2004. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)).

Entre 2000 et 2006, les changements d'occupation du sol ont affecté 1,75 % du territoire des communes littorales, soit près de 40 000 ha, contre 0,67 %, en moyenne, en métropole (figure 4). La pression de changement a donc été 2,5 fois plus forte dans les communes littorales que la moyenne hexagonale. Ce constat était sensiblement le même sur la période 1990 – 2000.

Du fait de la forte progression démographique des communes littorales de la façade atlantique depuis 20 ans, l'augmentation de la surface des territoires artificialisés a été forte entre 2000 et 2006. Près de 4 000 ha ont été artificialisés, soit 55 % de l'ensemble des territoires artificialisés dans les communes littorales sur cette période. Cela s'est fait au détriment des terres agricoles au nord de la façade et des forêts en Aquitaine ; les plus importantes surfaces artificialisées se concentrant sur les rivages bretons. L'essentiel de la progression de l'artificialisation sur la façade atlantique correspond à l'extension du tissu urbain (+ 2 735 ha). Les zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication se sont étendus sur 704 ha et les mines, décharges et chantiers sur 244 ha.

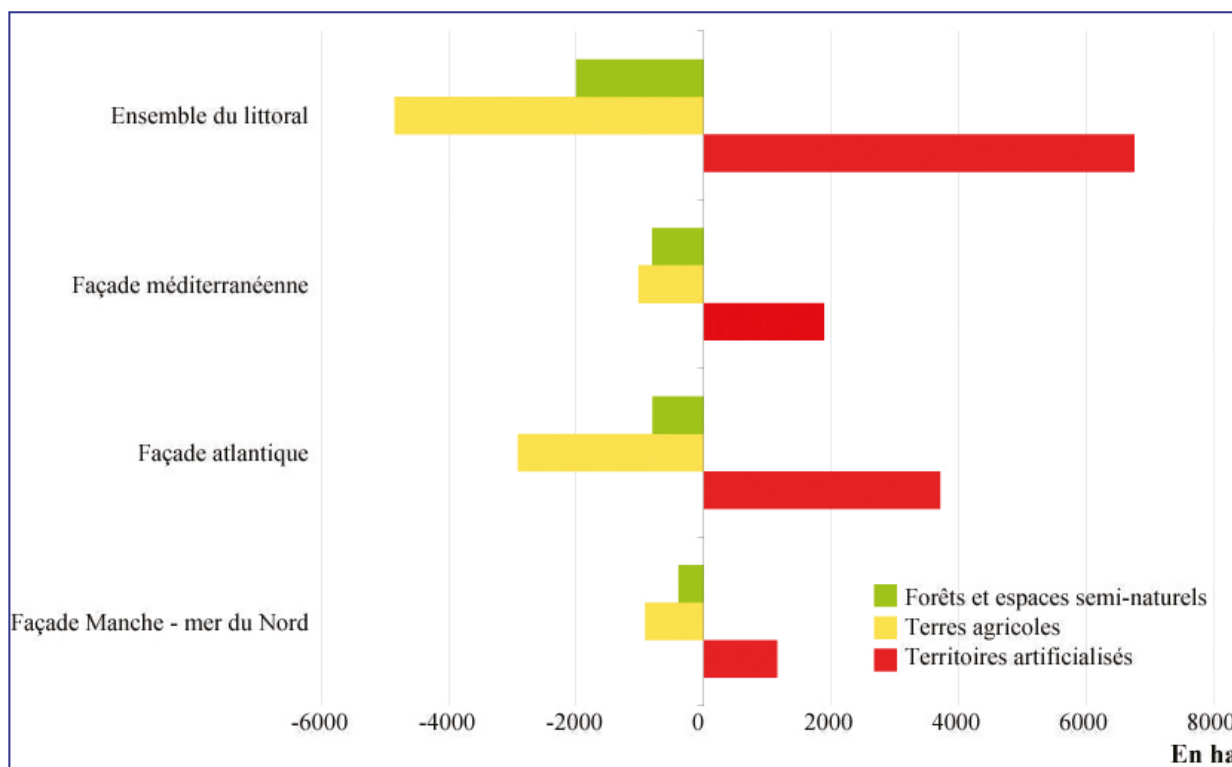


Figure 4 : Évolution des grands types d'occupation du sol dans les communes littorales entre 2000 et 2006 (Sources : UE-SOeS, Corine Land Cover, 2000 et 2006. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral)).

De même, la construction de logements a très fortement augmenté sur la façade atlantique entre 1990 et 2007 (figure 5). Plus d'un m² sur deux construit sur le littoral en 2007 concerne cette façade. Les constructions y ont très nettement augmenté durant la période étudiée, passant de 2 millions de m² par an à plus de 3 millions, le littoral breton étant particulièrement concerné avec environ 1,4 million de m² construits en 2006, soit 30 % de toutes les surfaces de logements construits sur le littoral métropolitain cette année-là.

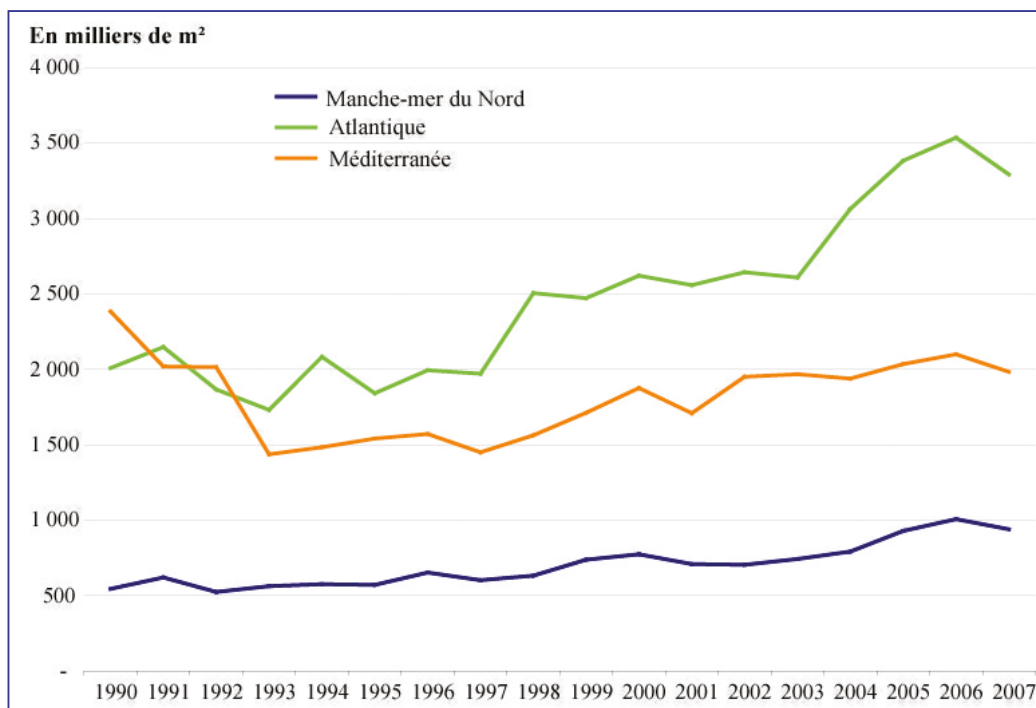


Figure 5 : Surfaces construites annuellement en logements dans les communes littorales, par façade maritime (Source : SOeS – Sitadel, 1990-2007. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

Le tourisme est aussi un moteur important de l'artificialisation du territoire littoral. Les communes littorales ont des capacités d'accueil touristique⁴ très élevées avec environ 7,5 millions de lits, les trois quarts correspondant à des résidences secondaires. Leur nombre a fortement augmenté sur le littoral métropolitain. Depuis 25 ans, leur croissance relative est supérieure à celle de la population résidente sur les trois façades maritimes (figure 6).

La capacité d'accueil des communes littorales atlantiques est d'environ 3,5 millions de lits, c'est nettement plus que le nombre d'habitants estimé à près de 2 millions. Le taux de fonction touristique de la façade est de 175 contre 126 en moyenne. Il est très fort dans les Pays de la Loire (331) et en Aquitaine (271). Le nombre de résidences secondaire a presque doublé entre 1982 et 2006 (+ 80 %) sur cette façade, les littoraux de Charente-Maritime et de Vendée étant particulièrement concernés.

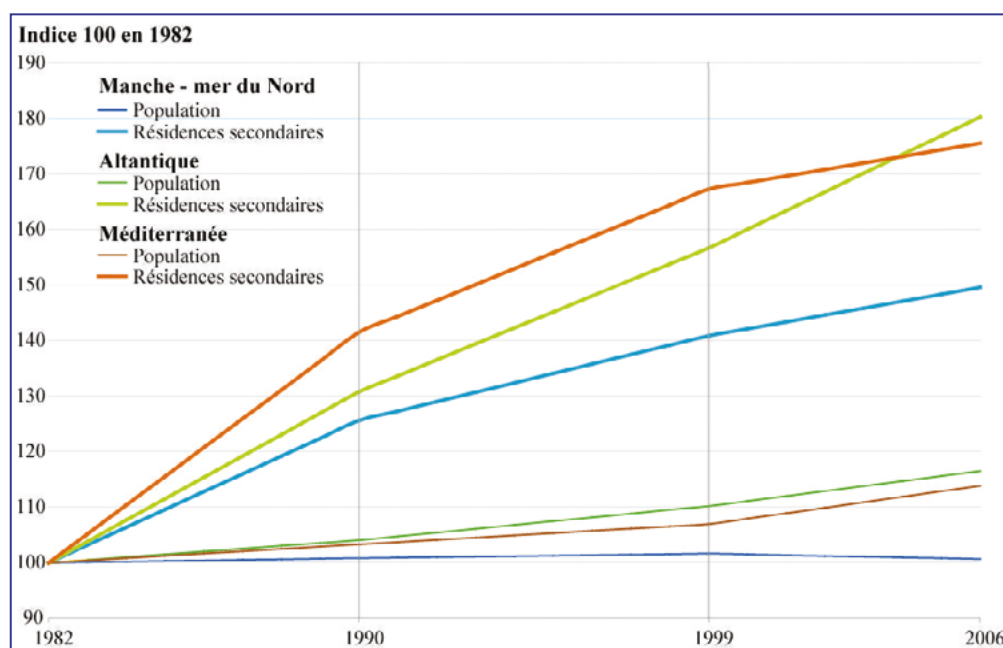


Figure 6 : Évolution croisée de la population et du nombre de résidences secondaires dans les communes littorales par façade maritime (Source : Insee, RP 1982, 1990, 1999, 2006. Traitements : SOeS (Observatoire national de la mer et du littoral).

4 La capacité d'accueil comprend les résidences secondaires, les hôtels et les campings classés.

3. POLITIQUES ET RÉGLEMENTATIONS

« Le littoral est une entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur. La réalisation de cette politique d'intérêt général implique une coordination des actions de l'État et des collectivités locales, ou de leurs groupements... ». Loi « Littoral » du 3 janvier 1986 codifiée à l'article L321-1 du code de l'environnement.

Depuis 25 ans, les communes littorales font l'objet d'une politique d'aménagement spécifique dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « Littoral ». Les fortes pressions foncières qui s'y exercent ont poussé les communes du bord de mer à se doter de documents d'urbanisme. Plus de 96 % des communes littorales sont dotées d'un plan d'occupation des sols (POS) ou d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé, en cours de révision ou d'élaboration, contre une commune sur deux sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, un peu plus de 80 % des communes littorales métropolitaines sont situées dans le périmètre d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) contre 51 % au niveau hexagonal ; 74 SCOT ont au moins une commune littorale dans leur périmètre, 45 sont en cours d'élaboration, 21 sont approuvés et 8 sont en révision. Les communes littorales peuvent doter leur SCOT d'un volet maritime valant schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), permettant d'appréhender les enjeux marins et l'interface terre/mer. À ce jour, 4 SMVM sont mis en œuvre sur les côtes métropolitaines. Trois sont situés sur les côtes de l'Atlantique, dans le Trégor-Goëlo, dans le golfe du Morbihan et le bassin d'Arcachon.

Enfin, suite à la directive 2001/42 du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, transposée par décrets en 2005, de nombreux outils d'aménagement sont soumis à évaluation environnementale, dont les directives territoriales d'aménagement, les schémas de mise en valeur de la mer, les schémas de cohérence territoriale, y compris ceux comportant un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer et certains PLU.

À noter également que les lois de protection des habitats ou espèces comme l'herbier de posidonie ont constitué un frein aux aménagements gagnés sur la mer.

4. INTERACTIONS AVEC LE MILIEU

La poussée de la démographie et du tourisme dans les communes littorales implique inévitablement l'artificialisation du territoire et a de nombreuses conséquences sur l'environnement :

- cloisonnement des espaces naturels et déconnexion des échanges entre espaces naturels terrestres et marins ;
- perturbation de la faune et de la flore de l'estran et de bord de mer ;
- difficulté de maintien des activités primaires comme l'agriculture et la conchyliculture garantes des grands équilibres du territoire. En effet, la forte densité de population et l'afflux des touristes implique une importance accrue de l'économie présentielle qui rend plus compliqué le maintien des autres pans de l'économie sur un territoire restreint ;
- accroissement des problèmes de pollution diffuse et de gestion des déchets.

Par ailleurs, les rivages naturels sont des zones de transition entre terre et mer capables d'amortir les fluctuations de la côte dues aux phénomènes naturels d'érosion/engraissement. Leur artificialisation progressive limite cette capacité alors que la hausse du niveau de la mer est devenue inéluctable avec le changement climatique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Datar, 2004. Construire ensemble un développement équilibré du littoral.
Paris : La Documentation française. 156 p.
- Insee Aquitaine, SOeS, 2009. Démographie et économie du littoral (Dossier de l'Observatoire du littoral). 22 p.
- Rapport du gouvernement au parlement portant bilan de la loi « Littoral »
et de mesures en faveur du littoral, 2007. 127 p.
- Service de l'observation et des statistiques, 2011. Environnement littoral et marin, édition 2011.
Paris : CGDD. 166 p. (Coll. Références).
- Ensemble des fiches indicateurs de l'Observatoire national de la mer et du littoral portant sur la démographie,
l'occupation du sol et la construction : voir le site Internet de l'Observatoire : www.onml.fr, rubrique « fiches ».
Insee : <http://www.insee.fr>
- Observatoire des territoires : <http://www.territoires.gouv.fr>
- Service de l'observation et des statistiques : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>